

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant deux copies
d'après Masaccio & Paul Veronese
exécutées par M^{re} Franz Meerts.

no 1477

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1477 Copies d'après Masaccio et P. Veronese exécutées par M^{re} F. Meerts.

Prière de remettre le
tableau de Massaccio
(copie)

FRANZ MEERTS.

1477

Rue Lombard Villa Penning's Trelle

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 10,309

Bruxelles, le 12 Mai 1874.



1477

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

2 ANNEXE
envoyés séparément.
SOMMAIRE.

Messieurs,

M. Franz Meerts, artiste peintre à Bruxelles, a été chargé d'exécuter, pour le compte du Gouvernement, une copie de la fresque de Masaccio représentant "Le miracle des 5^{es} Sœurs", qui se trouve dans l'église de Santa Maria Novella, à Florence.

Cet artiste avait été signalé à l'attention d'un de mes prédécesseurs par un de vos collègues, M. Forbats, comme pouvant être employé utilement à la reproduction d'œuvres de maîtres anciens pour le Musée des copies.

À l'appui de ses recommandations, M. Forbats avait de plus soumis au Département de l'Intérieur, comme preuve des aptitudes spéciales du sieur Meerts, une copie faite par celui-ci d'après un tableau de Jean Bellin du Musée de Naples, laquelle attestait, en effet, un remarquable talent d'assimilation.

J'ai l'honneur, Messieurs, de mettre à

vote

À la Commission des Musées royaux
de peinture et de sculpture, à Bruxelles.

voire disposition, pour le Musée des copies, la reproduction de l'œuvre de Masaccio dont la commande a été faite à M. Meuts.

Cet artiste a mis à profit son séjour à Florence, pour prendre une copie de l'esquisse de Paul Veronese que possède la galerie des Offices.

M. Meuts offre de céder cette copie pour 3,000 francs. Je crois devoir vous soumettre cette dernière copie, afin de vous permettre d'examiner si l'acquisition en pourrait être faite utilement.

A cette occasion, il me serait agréable, Messieurs, que vous voulussiez bien me faire connaître votre manière de voir sur la question de savoir s'il y a lieu d'étendre le système des copies.

L'utilité que peut avoir, pour le progrès des jeunes talents, une série de copies fidèles, d'après les productions des grands artistes qui ont exercé une influence féconde sur le progrès de l'art, ne peut, semble-t-il, être mise en doute.

Mais dans quelles limites conviendrait-il de maintenir ce système?

C'est là un point sur lequel je désire obtenir un avis de votre obligeance.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction,

} Delcour

X La miniature
de S^{te} Lubin

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1477

Bruxelles, 12 Juin 1874

à M^{re} le Ministre des
Intérieur

En vous faisant parvenir
pour la classe des Copies
la reproduction exécutée par
M^{re} Frans Meerts, d'après
une fresque de Masaccio
représentant le Miracle
de St Pierre, nous vous
prions d'examiner si la copie
faite par le même artiste
d'après une esquisse de
Paul Véronèse, de la Galerie
des Offices, peut utilement
être achetée par l'Etat.

Ainsi qu'elle a eu
l'occasion de la faire
remarquer en d'autres
circonstances, la Com-
mission ne désire pas
se prononcer sur ce point
puisque les musées de

X Le Marquis de Luchini

prendre au sujet des achats
et des commandes doivent
être réservées exclusivement
à l'initiative de votre
Département et que dès lors
le C^{on} n'a pas à intervenir
dans la solution de ces questions.

Nous aurons l'honneur
M^{lle} Héri, de vous faire
connaître ultérieurement
notre appréciation sur
l'extension qu'il pourrait
être utile de donner au
système des copies et
subséquemment sur les
limites dans lesquelles il
conviendrait de maintenir
cette mesure.

Veull. agr.

Le Président

Le Secrétaire

W. H. H.

I Jean B. Allen Dr. Copier

La présente réponse à
votre dépêche du 12 Mai 07,
att^{ch}ée au B. A. N^o 16,309

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.



Bruxelles, le

26 juin

1874

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1477

Prière à Monsieur Stenson
de vouloir bien faire remettre
à la Direction des Beaux-arts
la copie du tableau de Paul
Veronese enl'entel par Mr
Mocerts et qui accompagnait
la dépêche de Mr le Ministre
du 12 Mai dernier.

Le Directeur-général
Jullapin

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.
—
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

27 juillet 1874.

Urgent.



N^o 16309

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

—
ANNEXE
—
SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Je vous prie de vouloir bien
m'adresser, le plus tôt possible, un
certificat constatant que la copie
faite par M. Franz Meerts, d'après
le tableau de Masaccio, Le miracle
de St. Pierre, fait partie des
collections des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat.

Pour le Ministre
Le Directeur général,
J. H. P. J.

A Monsieur le Conservateur des
Musées de peinture et de sculpture
de l'Etat.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1477

Brux. 30 Juillet 1874

à M^{re} le Ministre
des Intérieurs

Le Conservateur des musées
royaux de Peinture & de
Sculpture certifie que la
copie exécutée par M^r
Frans Meerts, d'après la
fresque de Massaccio,
fait partie des Collections
des dits musées.

Bruxelles, 30 Juillet 1874.

Conformément au
vœu exprimé par notre
décret du 27 de ce mois
et l'art. 16 de la loi du 16 Mars
1822, j'ai l'honneur de vous
présenter un certificat
constatant que la copie
exécutée par M^r Frans
Meerts, d'après la fresque
de Massaccio, intitulée:

Le miracle de St Pierre
fait partie des Collections
des musées de Peinture et de
Sculpture.

Agr.

Le Conservateur.

